



## Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 Janvier 2013

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier à 20 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe BUISSET, Maire.

Assistaient à la séance tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de :

- M. Daniel VALVEKENS qui a donné une procuration à M. Dominique MILLE
- M. Bernard HERBET.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Véronique BON - PEREIRA pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

### **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 décembre 2012 :**

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente, M. le Maire demande si il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte rendu.

M. Dominique MILLE demande que l'on supprime la dernière phrase du point n° 2 qui n'a aucun rapport avec le sujet débattu concernant les subventions accordées par l'Agence de l'Eau aux usagers pour le raccordement au réseau d'assainissement : « *Jusqu'à la nomination d'un délégataire de service public, une convention avec l'Agence de l'eau sera signée* ».

Les membres du Conseil Municipal décidant de retirer cette phrase ; le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose à l'Assemblée Municipale d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir compléter une délibération en date du 12 juillet 2012 concernant le reversement des budgets « eau », « CCAS » et « AFR » au budget principal.

M. Dominique MILLE, 1<sup>er</sup> Adjoint chargé des finances communales indique qu'à la demande des services du Trésor Public, il convient de compléter la délibération du 12 juillet 2012 en précisant que chaque année, le budget principal reçoit une contribution des budgets « eau », « CCAS » et « AFR » déterminée comme suit :

- budget eau : frais des personnels administratif et technique + quote-part d'utilisation du logiciel LOGICOM ;
- budget CCAS : frais de personnel administratif + quote-part d'utilisation du logiciel LOGICOM ;
- budget AFR : fournitures administratives + quote-part d'utilisation du logiciel LOGICOM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les modalités sus-exposées.

### **1) Branchement plomb : Choix du prestataire :**

M. le Maire passe la parole à M. Pascal LEFBVRE, 3<sup>ème</sup> adjoint en charge des travaux. Celui-ci nous fait part qu'à l'issue d'une consultation, 4 devis concernant les travaux de remplacement de 33 branchements en plomb sur le réseau d'eau potable ont été reçus :

L'entreprise SAUR, pour un montant de 47 780.00 € TTC  
L'entreprise VEOLIA, pour un montant de 34 200.06 € TTC  
L'entreprise SUEZ, pour un montant de de 44 120.44 € TTC  
L'entreprise Net Réseaux, pour un montant de 51 667.00 € TTC

Après en avoir délibéré, les élus ayant pris connaissance de l'ensemble des devis, décident de retenir l'entreprise VEOLIA à l'unanimité des membres présents et représentés pour un montant total des travaux de 34 300.06 € TTC.

## **2) Logement communal : demande de résiliation de bail anticipée :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le 28 décembre 2012 un courrier recommandé de M. Jean-Pierre BRIAULT l'informant qu'il souhaitait quitter le logement communal le 1<sup>er</sup> février prochain et sollicitait une réduction de 2 mois du préavis prévu dans le bail de location. M. le Maire passe ensuite la parole à M. Jean-Pierre BRIAULT afin qu'il explique la situation et les raisons pour lesquelles il demande la résiliation de son bail.

Ce dernier précise qu'il souhaite dorénavant quitter le logement le 1<sup>er</sup> mars 2013 suite aux conditions d'hébergement qu'il juge inacceptables (humidité constante et travaux non réalisés par la commune).

M. le Maire demande à M. Jean-Pierre BRIAULT de quitter momentanément la séance afin que les élus puissent délibérer sur un sujet qui le concerne directement.

En l'absence de M. Jean-Pierre BRIAULT, M. le Maire rappelle que mettre fin au bail de manière anticipée engage les finances de la commune. De plus il rappelle que M. Jean-Pierre BRIAULT est Conseiller Municipal et craint que l'on parle de « favoritisme » envers un élu et c'est pour ces deux raisons que M. le Maire n'est pas favorable à une fin anticipée au bail de M. Jean-Pierre BRIAULT.

Ensuite, M. le Maire propose de faire un tour de table, M. Dominique MILLE précise que sur le plan « finances », il y est opposé et qu'il existe un bail qui doit être respecté par M. Jean-Pierre BRIAULT comme par tout autre locataire. A l'exception de deux élus, l'ensemble des Conseillers Municipaux se disent défavorables à résilier le bail de manière anticipée.

Pour : 2

Contre : 11 dont 1 procuration

Abstention : 0

## **3) Assainissement : Programme Pluriannuel Concerté (PPC) et délibération du programme des travaux d'assainissement 2013-2014 :**

La séance continuant,

Par délibération, la commune d'AVELUY a décidé de réaliser ses réseaux d'assainissement sur l'ensemble de son territoire communal.

Mr Le Maire rappelle que le précédent et premier programme de travaux d'assainissement (2011-2012) est terminé.

La société VERDI INGENIERIE PICARDIE assure la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le prochain programme de travaux d'assainissement 2013-2014 réparti en trois tranches, comprenant :

- Tranche Ferme 2013 : extension de la collecte au niveau des rues Perdue (partie Est), de l'Eglise (partie Est) et Grande Rue (partie Est), pour un montant

d'opération de 318 000,00 € HT (compris les frais de Maîtrise d'œuvre, études diverses et frais de provision pour révision) ;

- Tranche Conditionnelle 2013 : OTEU Aveluy (partie Ouest) vers Albert, pour un montant d'opération de 170 100,00 € HT (compris les frais de Maîtrise d'œuvre, études diverses et frais de provision pour révision) ;
- Tranche Ferme 2014 : extension de la collecte au niveau de la Route d'Albert sud, pour un montant d'opération de 240 700,00 € HT (compris les frais de Maîtrise d'œuvre, études diverses et frais de provision pour révision) ;

• d'approuver la modification du PPC suivant les conditions de financements du Xème programme de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, de la façon suivante :

- Année de réalisation : 2013 :

Tranche Ferme 2013 : extension de la collecte au niveau des rues Perdue (partie Est), de l'Eglise (partie Est) et Grande Rue (partie Est)

Montant de l'opération : 318 000,00 € HT

Montant de travaux finançable : 318 000,00 € HT

Nombre de branchements créés : 53

- Année de réalisation : 2013 :

Tranche Optionnelle 2013 : OTEU Aveluy (partie Ouest) vers Albert

Montant de l'opération : 170 100,00 € HT

Montant de travaux finançable : 170 100,00 € HT

- Année de réalisation : 2014 :

Tranche Ferme 2014 : extension de la collecte au niveau de la Route d'Albert sud

Montant de l'opération : 240 700,00 € HT

Montant de travaux finançable : 186 000,00 € HT

Nombre de branchements créés : 31

- d'autoriser la consultation des contrôles extérieurs suivant la procédure adaptée pour les trois tranches de travaux ;
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises suivant la procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, pour les trois tranches de travaux ;
- d'autoriser M. le maire à mener les négociations qui s'avèreraient nécessaires ;
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marchés publics, conventions, autorisations d'urbanisme) ;
- de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie, du Conseil Général de la Somme et de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention dans le cadre de ces travaux ;
- d'inscrire des crédits suffisants au budget assainissement de la commune ;

4) **Assainissement : demande de D.E.T.R., subventions au Conseil Général et à l'agence de l'eau :**

a) Demande de D.E.T.R. :

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'opération suivant :  
Réalisation des réseaux d'assainissement – Programme 2013-2014, qui concerne :

**Tranche Ferme : collecte programme 2013**

- La construction du réseau d'assainissement rue Perdue (Est),
- La construction du réseau d'assainissement rue de l'Eglise (Est),
- La construction du réseau d'assainissement Grande Rue (Est).

**Tranche Conditionnelle 1 : OTEU programme 2013**

- La réalisation de l'Ouvrage de Transfert des Eaux Usées entre la commune d'AVELUY (Ouest) et celle d'ALBERT.

**Tranche Conditionnelle 2 : collecte programme 2014**

- La construction du réseau d'assainissement Route d'Albert Sud.

Soit 84 branchements d'eaux usées,  
1 251 ml de canalisation d'eaux usées en grès classe 160 DN 200 mm

Le montant prévisionnel des travaux est de :

- Tranche Ferme : 318.000,00 € HT
- Tranche Conditionnelle 1 : 170.100,00 € HT
- Tranche Conditionnelle 2 : 240.700,00 € HT

Soit un montant total de 728.800,00 € HT soit 871.644,80 € TTC arrondi à 871.700,00 € TTC

Le plan de financement proposé est établi comme suit :

Subvention Etat DETR :  $728.800,00 \text{ €} \times 20\% = 145.760,00 \text{ €}$

Subvention et avances Agence de l'Eau :  $318.000,00 \text{ €} \times 55\% = 174.900,00 \text{ €}$   
 $170.100,00 \text{ €} \times 55\% = 93.555,00 \text{ €}$   
 $186.000,00 \text{ €} \times 55\% = 102.300,00 \text{ €}$

Subvention Conseil Général :  $674.100,00 \text{ €} \times 10\% = 67.410,00 \text{ €}$

Total aides :  $583.048,67 \text{ €} = 80,00\% / \text{HT}$

Part revenant au maître d'ouvrage (dont TVA) : 287 771.98 €

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Délibérante adopte le projet qui lui est présenté à l'unanimité, sollicite les aides de l'Etat au titre de la D.E.T.R 2013.et approuve le plan de financement.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

b) Subvention du Conseil Général de la Somme :

M. le Maire propose également de solliciter le Conseil Général.

c) Subventions à l'Agence de l'Eau :

M. Maire propose de solliciter les avances et subventions aux taux maximums à l'agence de l'eau Artois-Picardie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de solliciter les aides et subventions sus-évoquées.

**5) Rythmes scolaires :**

M. le Maire passe la parole à M. Thierry CRAMPON, 2<sup>ème</sup> Adjoint chargé des affaires scolaires.

Ce dernier rappelle les principaux points de la réforme, à savoir alléger la journée de classe de 45 minutes par jour et effectuer une demi-journée de classe supplémentaire par semaine.

M. le Maire rappelle que l'objectif de la discussion de ce soir est d'avoir le point de vue de chacun.

M. Jérôme BRACKE rappelle que la commune doit prendre une décision afin de mettre le dispositif en place dès la rentrée 2013 qui s'accompagnerait d'une aide financière de 50 € par élèves ou attendre la rentrée 2014. Il propose de réunir la commission «jeunesse, vie et éducation » ainsi que le conseil d'école afin d'en discuter avec les enseignants.

Le Conseil Municipal décide donc de réunir la commission communale avant de prendre prochainement une décision.

**6) Questions diverses :**

a) M. le Maire annonce que le repas des aînés est repoussé au samedi 16 mars 2013.

b) M. le Maire précise que le renouvellement du contrat de travail pour une durée de 9 mois de Mme Caille est en bonne voie.

c) M. Dominique MILLE souhaite reparler du problème de la cantine lorsque le bus n'est pas en mesure d'assurer le transport des élèves au restaurant du Clos de l'Ancre. Il souhaite qu'une solution soit clairement précisée afin d'en avertir les parents comme il se doit. Il ajoute qu'il conviendrait de solliciter une autorisation parentale préalable afin d'assurer un repas aux enfants soit en les transportant par nos propres moyens au restaurant du Clos de l'Ancre soit en leur fournissant un repas sous la forme d'un sandwich, d'une boisson et d'un dessert servis en classe comme cela se pratique dans les écoles publiques d'Albert.

Un courrier sera donc prochainement adressé aux parents par le biais des cahiers scolaires.

- d) M. Dominique MILLE s'interroge sur le plan de déneigement qui est apparu défaillant lors des dernières chutes de neige. M. le Maire lui précise que le Conseil Général de la Somme n'a classé que 2 routes prioritaires dans la commune : la route menant d'Albert à Miraumont et la route menant d'Aveluy à Authuille. Toutes les autres routes communales doivent être déneigées (passage d'une lame) sous la responsabilité de la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot. Hors il s'avère que l'agriculteur mandaté par la communauté de communes n'a pas été en mesure de réaliser son travail. M. le Maire précise qu'il a donc appelé un prestataire pour effectuer le travail de déneigement dans les rues du village.  
M. Dominique MILLE souhaite que dorénavant il soit fait appel à ce prestataire systématiquement dès les chutes de neige pour l'ensemble des rues du village sans attendre l'hypothétique passage des services de la communauté de communes. Le coût de cette prestation exceptionnelle étant très peu élevé par rapport au service rendu. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.
- e) M. Jérôme BRACKE demande si M. Laurent MOURET peut déneiger le pont d'Aveluy afin de faciliter la circulation des piétons. M. le Maire sollicitera l'employé communal pour effectuer cette tâche.
- f) M. Pascal LEFEBVRE confirme que, concernant la décision prise lors la dernière séance du Conseil Municipal pour l'implantation d'un jardin du souvenir au cimetière communal, il est possible de dissocier les cases du columbarium du jardin du souvenir comme cela avait été demandé par certains élus. Par ailleurs, il fait part de la proposition de l'entreprise DESSEIN d'effectuer des plans du cimetière par ULM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.